

Évaluation par une capsule vidéo conçue par les étudiant·e·s (20%)

But

Ce travail d'équipe (2-3) vise à concevoir une capsule vidéo pour expliquer un concept statistique du primaire.

Description

La capsule vidéo, d'une durée de 5 à 7 minutes doit être conçue en équipe de 3 et doit permettre de travailler un concept statistique (qui n'est pas exploré de façon détaillée dans le cours), à l'aide d'au moins un exemple provenant d'un contexte pertinent. La capsule vidéo doit s'adresser à des élèves du primaire, pour un niveau scolaire de votre choix.

Consignes pour la capsule vidéo

- Le concept à expliquer sera attribué aléatoirement (parmi 11 notions ciblées) à la deuxième séance du cours ;
- Vous devez être créatif·ve dans la conception de la capsule vidéo, pour bien choisir l'exemple et son contexte afin d'expliquer clairement le concept statistique, de façon appropriée selon le niveau scolaire choisi ;
- Il est important d'accorder une importance particulière à la verbalisation et de donner du sens en expliquant clairement... il ne faut surtout pas vous contenter de lire des informations ou de présenter des étapes à suivre comme s'il s'agissait d'une recette ;
- L'enregistrement de la capsule vidéo peut prendre diverses formes : filmer votre main, filmer votre visage, filmer le tableau, enregistrer l'écran, combiner l'enregistrement de l'écran et filmer votre visage, créer une animation (Powtoon), etc. ;
- Le matériel d'enregistrement peut varier lui aussi : caméra vidéo, Zoom, Loom, QuickTime Player, Explain Everything, Keynote, Apowersoft, etc. ;
- Votre capsule vidéo devra finalement être diffusée sur une chaîne YouTube (en mode non répertorié), puis le lien pour y accéder devra être déposé sur Moodle au plus tard le 19 novembre.

*Une grille, disponible sur Moodle, servira à noter qualitativement (cote) la capsule vidéo.

**Si vous avez une question en lien avec cette modalité d'évaluation, n'hésitez pas à l'écrire sur le forum de discussion « Capsule vidéo » pour que toutes les personnes étudiantes puissent en bénéficier.